

# ATTESTATION PASS NAUTIQUE

(Arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R. 227-13 du code de l'action sociale et des familles fixant les modalités d'encadrement et les conditions d'organisation et de pratiques de certaines activités physiques en ACM. Arrêté du 28 février 2022 portant application de la modification de ce test).

Ce Pass Nautique est obligatoire pour la pratique des activités suivantes : voile, windsurf, catamaran, trimaran, croisière, optimist, wakeboard, ski nautique, kitesurf, raft, canoë-kayak, eaux vives, surf des vagues, canyoning.

Si l'enfant possède déjà un Pass nautique ou le test de sauve nage, vous pouvez en produire une copie en lieu et place du présent document.

Ce test a une validité permanente, nous vous recommandons de le conserver, et faire des photocopies pour toute utilisation.

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

Titulaire d'une qualification permettant, conformément aux dispositions du code du sport en vigueur, l'encadrement d'une des activités suivantes : la natation, le canoë-kayak, la voile, le canyoning, le surf de vagues.

Titulaire du diplôme n° \_\_\_\_\_

ET de la carte pro n° \_\_\_\_\_

## Entourer le diplôme correspondant :

BEESAN	BNSSA	MNS	
BEES CANOË	BPJEPS CANOË	BEES KAYAK	BPJEPS KAYAK
BEES VOILE	BPJEPS VOILE	BEES SURF	BPJEPS SURF

Autre qualification (joindre copie du diplôme) \_\_\_\_\_

## Certifie que :

NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

## A réalisé avec succès les 5 épreuves suivantes :

1. Effectuer un saut dans l'eau
2. Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes
3. Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes
4. Nager sur le ventre pendant 20 mètres
5. Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.

## Ces épreuves ont été effectuées (cocher la case correspondante) :

- Avec brassière
- Sans brassière
- En piscine
- Sur le lieu d'activité

Date : \_\_\_\_\_

Cachet et signature